



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie



Le Projet Educatif Territorial (PEdT)

2025/2028

A retourner à

ce.dsden73-acm@ac-grenoble.fr

Commune / EPCI :

Adresse postale : place de la Mairie 73270 BEAUFORT SUR DORON

Téléphone : 04.79.38.33.15

Mail : commune.beaufort@wanadoo.fr

Référént du PEDT pour la collectivité : BEAUFORT / commune

Le Projet Educatif Territorial :

Définition et enjeux :

Les activités périscolaires qui sont mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

Le Projet éducatif Territorial (PEdT) doit permettre de définir le périmètre d'action, d'identifier les besoins et les ressources du territoire et des populations, de définir les priorités communes en matière d'éducation et de coéducation, de structurer l'offre périscolaire.

Le PEdT est signé pour trois ans. Il est obligatoire pour :

- bénéficier du fond de soutien pour l'organisation des temps d'activité périscolaire (pour les collectivités qui ont une organisation scolaire en 4 ½ jours) ;
- l'accès au "Plan mercredi" ;
- bénéficier d'une dérogation pour les taux d'encadrement dans les accueils de mineurs.

En savoir plus : <http://planmercredi.education.gouv.fr/le-cadre-juridique>

1. Le territoire d'intervention

Liste des commune(s) concernée(s) :

- **Arêches Beaufort**
- **Hauteluce**
- **Queige**
- **Villard sur Doron**

Nombre d'école(s) concernées par le PEdT :

Enseignement public		Enseignement privé	
Ecoles primaires		Ecoles maternelles	Ecoles primaires
5			

Nombre total d'enfants scolarisés :

Enseignement public		Enseignement privé	
Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles	Ecoles primaires
102	213		

2. Organisation scolaire sur le territoire :

L'organisation du temps scolaire se déroule sur :

- 4 jours : **oui**
- 4 ½ jours : **non**

3. Mode d'organisation des temps périscolaires

✓ **Uniquement pour les collectivités qui ont conservé une organisation scolaire en 4 ½ jours :**

Les temps d'activités périscolaires sont-ils mis en œuvre sur le territoire dans le cadre d'un Accueil(s) de Loisirs Sans Hébergement déclaré(s) auprès des services de la DDCSPP : **NC**

Quels sont les horaires correspondant aux temps d'activités périscolaires ? **NC**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin de .. h à .. h				
Après-midi de .. h à .. h				

4. Mode d'organisation des activités labélisées Plan mercredi

✓ **Uniquement pour les collectivités qui souhaitent inscrire des activités dans le cadre du Plan mercredi (quel que soit le mode d'organisation scolaire) :**

Est-il envisagé la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement déclaré auprès des services de la DDCSPP : **oui**

Si oui :

Qui déclare(nt) l'accueil(s) périscolaire(s) permettant la labélisation du Plan mercredi ?

- La collectivité : **non**
- Un partenaire(s) de la collectivité (type association) : **oui, l'Association d'Animation du Beaufortain**
- Les deux : **non**

Comment les activités du Plan mercredi sont-elles organisées sur le territoire ?

Horaires	Lieux
Matin Activités de 8h à 12h Temps de repas de 12h à 13h30 Après-midi Activités de 13h 30 à 18h	Partie Maternelle de l'école de Beaufort École primaire de Villard sur Doron à partir de septembre 2025 (selon avancement travaux) Sur le territoire Beaufortain selon les projets

Concernant les axes du Plan Mercredi, le projet de la collectivité prévoit-il de :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires : **oui**
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap : **oui**
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs : **oui**
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.) : **oui**

Rappels : Pour s'inscrire dans un plan mercredi :

- les activités du mercredi doivent être organisées dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles.
- La collectivité doit s'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique.
- Elle doit conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'éducation.

En savoir plus : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

5. Les enjeux éducatifs du PEdT

Quelles sont les orientations éducatives du PEdT de la collectivité pour la période 2025/2028 ?

Proposition AAB :

L'accueil d'enfants sur le temps périscolaire dans le Beaufortain est à la croisée de plusieurs enjeux. La volonté actuelle travaillée par l'Association d'Animation du Beaufortain est d'offrir un lieu éducatif bien différencié de l'école, en complémentarité mais pour permettre une alternance d'organisations pédagogiques et favoriser l'individualisation par le changement de statut¹, dynamique indispensable à une socialisation pleine et entière, non stigmatisante.

Il en résulte des axes prioritaires :

- **Le renforcement du lien social** : nous travaillerons en lien avec la maison de retraite de Beaufort pour créer du lien intergénérationnel entre les publics seniors et enfance. Nous souhaitons favoriser la rencontre et la transmission entre ces publics en leur permettant de se rencontrer, de partager des repas ensemble, de réaliser des activités de loisirs et de créer des temps d'échanges.
- **La découverte** : utiliser les équipements locaux (sportifs, culturels...), rencontrer les acteurs du Beaufortain (artistes, artisans, spécialistes d'une discipline...) pour (re)découvrir le territoire. Partir en activité en dehors du Beaufortain pour permettre aux enfants de découvrir d'autres lieux, d'autres cultures et d'autres loisirs qu'on ne trouve pas sur le territoire, et ainsi s'ouvrir au monde et aux autres.
- **La connaissance et la compréhension des émotions** : par des temps collectifs où chaque enfant a un espace pour exprimer comment il se sent en étant écouté par les autres, par des temps

¹ - Voir à ce sujet les travaux de Jean-Michel BOCQUET & Jean-Marie BATAILLE, ainsi que les écrits de Gérard MENDELL, François de SINGLY & Danilo MARTUCCELLI

individuels avec les animateurs si l'enfant en a besoin, par la mise en place d'outils sensoriels, par la création de supports visuels permettant d'associer ses comportements à des émotions et ainsi à trouver des solutions adaptées pour se sentir mieux. Nous souhaitons accompagner les enfants dans leur connaissance de soi, favoriser la confiance en soi en validant leurs ressentis et leur donner des outils pour s'autonomiser dans les relations humaines, notamment dans la gestion des conflits entre pairs.

- projet pédagogique :

Notre parti pris consiste à s'adapter à l'état et aux besoins des enfants (que nous ne connaissons pas à l'avance). Ce temps d'accueil est alors synonyme d'apprentissage (parfois dirigés, mais toujours choisis par les enfants), de détente, de découvertes musicales, de bricolage, de repos...au gré du rythme de chacun. C'est un travail différent pour les animateurs et animatrices : beaucoup d'observation, une capacité à tirer parti des propositions d'enfants (parfois une simple brique d'idée), les accompagner et les faire évoluer jusqu'à leur réalisation. C'est aussi proposer et accepter de transformer nos propositions (jeux, activités manuelles, culturelles, musicales, etc...) - de les enrichir - avec l'aide des enfants. Utiliser le matériel à disposition, aller en chercher d'autres, varier les jeux, les activités... Un projet pédagogique est rédigé pour chaque année scolaire, il détaille des objectifs généraux que nous tenterons d'atteindre collectivement avec l'équipe d'animation et les enfants accueillis.

Comment est organisée la cohérence entre les différents temps de l'enfant avec les partenaires éducatifs (écoles, centres de loisirs, etc.) ?

Proposition AAB :

La cohérence entre les différents espaces et temps de vie de l'enfant est assurée par les rencontres et échanges des différents partenaires. En l'occurrence, la cohérence ne signifie pas que les différentes structures éducatives (familles, école, structures de loisirs...) adoptent les mêmes fonctionnements ou les mêmes postures éducatives (voir références ci-dessus concernant les changements de statut et la socialisation infantile). Cette prise en compte de la complexité de l'individu, de sa multiplicité, est le cadre général qui sous-tend ce PEdT.

La cohérence éducative signifie, dans le cadre de ce PEdT, que les acteurs éducatifs sont informés de l'existence et des fonctionnements des autres acteurs. Ils peuvent ainsi expliquer à l'enfant le changement de cadre qu'il vit lorsqu'il change de structure (familiale, scolaire, de loisirs...). Ainsi, les structures doivent être en mesure d'expliquer les choix éducatifs (modes de décision, degré de participation des enfants aux décisions, fonctionnement des espaces et matériels communs) et les positionnements des adultes aux enfants qui fréquentent l'école ou l'accueil de loisirs. Toutes ces structures font le même travail auprès des familles (ce qui se fait habituellement : toute nouvelle inscription d'un enfant à l'école, à l'accueil de loisirs, au club de sport... fait l'objet d'une rencontre et d'une explication des fonctionnements et éventuels règlements intérieurs).

« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire » - Albert JACQUARD, 198

6. Groupe de pilotage

Existe-t-il un comité de pilotage pour le suivi du PEDT ? *oui*

En font partie ? :

- la collectivité(s) locale(s) : *oui*
- le directeur(s) d'école(s) : *oui*
- les parent(s) d'élèves(s) : *oui*
- Autres : associations locales, individuels, ... : *oui AAB (opérateur)*

Fait à : Beaufort sur Doron

Le : 15/10/2024

Les Maires :

